

accordée. Nos problèmes seraient ainsi partiellement résolus. L'an dernier, une sardinerie, la première à s'établir en Nouvelle-Écosse, a ouvert ses portes près de la ville où j'habite. Malheureusement, l'absence de quai convenable lui est fort préjudiciable. Les marées de la baie de Fundy et de la baie Sainte-Marie sont extrêmement fortes, quelquefois, à marée basse, les sardiniers doivent attendre cinq ou six heures avant que le flux leur permette de franchir le mur constitué par les ruines de la jetée, ruines formées de tas de cailloux mesurant cinq ou six pieds de hauteur. Mes honorables collègues savent que plus on se hâte de mettre les sardines en conserves après qu'elles sont retirées des nasses ou des filets, meilleures elles sont car à l'encontre du whiskey, nul poisson ne s'améliore avec le temps.

Dans l'ordre actuel des choses, nous pouvons être fiers et reconnaissants d'être Canadiens; je veux dire ici même que les Acadiens que j'ai l'honneur de représenter sont aussi loyaux que n'importe quel autre citoyen du pays et s'estiment heureux d'y vivre.

Qu'il me soit permis de citer quelques détails sur la vie de nos ancêtres. Je parlerai de mes propres ancêtres parce que l'un d'eux a laissé son journal particulier, journal que j'ai en ma possession. Mes ancêtres paternels, originaires de Saint-Malo, en France, arrivèrent en 1604 avec les premiers Acadiens; je ne sais pas grand chose du sort de leurs descendants. Mon grand-père maternel est venu au pays par une route différente. Comme vous le savez, vers 1812, la France et l'Angleterre étaient en guerre. En ce temps-là, mon arrière-grand-père, qui s'appelait François-Lambert Bourneuf, quitta sa ville natale, c'est-à-dire Cherbourg (là où les Alliés ont débarqué au cours de la dernière guerre) sur la *Furieuse*, navire marchand en partance pour Santos, en Amérique du Sud. Au retour, le navire rencontra une flotte anglaise au sud de Terre-Neuve. Au cours du combat qui s'engagea, les Français perdirent dix-sept hommes et mon arrière-grand-père reçut une balle à la jambe. Trois autres hommes furent capturés avec lui, amenés à Halifax et emprisonnés à l'île Melville, dans le bras nord-ouest. Trois ans plus tard, on les faisait travailler à l'aménagement de la route Prospect, près d'Halifax. Mon grand-père était un homme ambitieux; après avoir été tenu trois ans en réclusion, il voulait bien regagner sa liberté dès qu'il le pourrait. Pendant qu'il travaillait à la route, il aperçut une petite embarcation non loin du rivage. Ses trois compagnons et lui s'emparèrent de l'embarcation et gagnèrent le large avec l'espoir d'apercevoir un navire américain qui les amènerait aux États-Unis.

On sait qu'à ce moment-là la France et les États-Unis étaient en bons termes. Mais après avoir franchi, dans l'espace de huit ou neuf jours, une cinquantaine de milles, n'ayant plus de vivres ni d'eau, ils durent atterrir à Port-Hébert, dans le comté de Shelburne, circonscription de mon honorable ami le leader du Gouvernement. Le sort voulut que la première maison où ils frappèrent fût celle du chef de la milice de l'endroit. Ils furent donc de nouveau arrêtés et jetés en prison à Shelburne. Il faut cependant ajouter, pour le bon renom des gens de Shelburne, qu'après qu'ils eurent séjourné cinq ou six semaines en prison, les habitants allèrent visiter les prisonniers et leur apportèrent toutes sortes de douceurs. Ils firent même circuler une requête qu'ils expédièrent au gouvernement d'Halifax dans laquelle ils demandaient la libération des prisonniers, afin qu'ils puissent s'établir à Shelburne. Mais avant que la requête parvint au Gouverneur, un navire avait quitté Halifax pour Shelburne afin d'y ramener les prisonniers. On les fit monter sur le navire le soir même; une tempête, durant la soirée empêcha de lever l'ancre. Mon grand-père avait eu la précaution d'apporter deux bouteilles de rhum. Un peu plus tard dans la nuit, lorsque les gardiens vinrent faire la patrouille du pont, il les invita à descendre prendre un verre. Lorsque les gardiens furent endormis, il sauta sur le quai. Puis il traversa la Nouvelle-Écosse et vint s'établir chez les Français de Pubnico-Est. On l'y engagea comme instituteur au salaire exorbitant de huit dollars par mois. Dans ma paroisse de Pointe-l'Eglise vivait un prêtre venu de Paris, le père Sigogne, seul prêtre à plusieurs milles à la ronde. Le printemps suivant, mon grand-père franchit à pied les soixante-quinze milles qui le séparaient de ma paroisse et vint prêter serment d'allégeance devant le père Sigogne qui, pour la commodité des gens, était aussi juge de paix. Mon grand-père fut engagé comme instituteur dans ma paroisse, mais, cette fois, au salaire mensuel de dix dollars. Il n'enseigna cependant que peu de temps; il acheta une goélette et se mit à commercer entre Saint-Jean et les ports français de la baie Sainte-Marie. Il se lança ensuite dans la construction maritime; il construisit en tout, dix-sept grandes goélettes. En 1843, la Nouvelle-Écosse fut divisée en cinq districts; puis en comtés. Digby était l'un de ces comtés et trois députés furent désignés pour le représenter: un pour la municipalité française de Clare, un pour la municipalité de Digby et un pour la partie rurale du comté. Le même François Bourneuf brigua les suffrages dans la partie rurale du comté de Digby, tandis que le frère de mon grand-père se présentait dans la municipalité